

<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Patrick LECERF</b>	A	Pauline DOGNE
E	Amélie SAUVAGE	<b>P</b>	<b>Marie-Noëlle MINGUET</b>
<b>P</b>	<b>Pierre SILVESTRE</b>	A	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : <b>Claude KRIESCHER : P</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Daniel THONON</b>		Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS	<b>P</b>	<b>Michel TELLER</b>
<b>P</b>	<b>Vincent LOBET</b>	<b>P</b>	<b>Frédéric LECARTE</b>
<b>P</b>	<b>Rémi NUYTS</b>	E	Aline VAN MULLEM
<b>P</b>	<b>André QUOILIN</b>	<b>P</b>	<b>Michel HAMTIAUX</b>
Dém	Marie AUTRIQUE	<b>P</b>	<b>Mathilde VAN LAER</b>
<b>Autres</b>			
<b>P</b>	<b>Mélanie JASPART</b>		
A	Michel LEGROS		
<b>P</b>	<b>Maud LACASSE</b>		

## **Ordre du jour**

1. Approbation du PV de la réunion du 07/02/2022 ;
2. Validation du plan d'investissement PIWACY et information par rapport au plan PIMACI ;
3. Suivi projet « Apart-Hôtel » - Dossier Minguet;
4. Suivi des projets PCDR (Filot, Passerelle, Budget participatif) – échéance finale du PCDR
5. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il s'agit de la seconde réunion de la CLDR-CCATM en 2022.

### **1. Approbation du PV de la réunion du 7/02/2022**

---

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2. Validation du plan d'investissement PIWACY et information par rapport au plan PIMACI**

---

L'appel à projets connu de tous Wallonie Cyclable (WaCy) et remporté par la Commune a désormais changé de nom et s'appelle PIWACY (Plan d'Investissement Wallonie Cyclable). Pour ce dernier, la Commune doit désigner un comité de suivi ; la Commission vélo sera l'heureuse élue car elle répond parfaitement à ce rôle. Suite aux inondations de juillet 2021, Hamoir a pris beaucoup de retard et le dossier devrait idéalement être présenté au SPW pour fin juin 2022. Pour rappel, la Commune doit rendre une proposition de dépenses entre 150% et 200% par rapport au budget octroyé au cas où un projet ne serait pas accepté. Les projets qui ne seront pas réalisés dans le cadre de PIWACY seront intégrés au PIMACI.

Le plus gros souhait est de réaliser le projet dans le centre d'Hamoir relatif à la création d'une rue cyclable. Il y aurait 3 gros postes :

- I. Etablissement d'une voirie cyclable au niveau du Quai du Batty : 88.106€
- II. Marquage en ESHP des accès : 5.850€
- III. Réfection des marquages rue du Moulin : 5.500€

Total : 99.456€ + TVA = 120.341, 76€ TVAC

Le subside octroyé sera de 150.000€ maximum, le projet entre donc dans les conditions pour le réaliser entièrement. Pour ces aménagements, il faudra créer un effet de porte très marqué au niveau du Pont ainsi qu'en bas de la rue au début du Quai. Le revêtement de ce tronçon sera renouvelé en même temps.

Le second projet, noté dans le PIMACI, concerne Fairon et la mise en place d'aménagements cyclables jusqu'au Chirmont. Trois principes d'aménagements sont possibles :

- I. La mixité (simple marquage au sol)
- II. La séparation visuelle (la piste cyclable est colorée)
- III. La séparation physique

Les options I. et II. sont préconisées. La séparation visuelle est un poste beaucoup plus cher (223.488, 21€ TVAC) que la mixité (78.244, 65€ TVAC). La séparation est actuellement privilégiée dans les choix et il sera toujours possible de choisir l'autre option moins coûteuse par la suite ; il n'est jamais évident de faire le contraire. Il pourrait également être envisagé de combiner deux propositions en fonction de la voirie ; une séparation visuelle est idéale au niveau de Fairon car la voirie est davantage dangereuse. La route du Chirmont sera refaite après l'hiver ; les travaux devraient idéalement être combinés.

Le troisième et dernier projet concerne l'achat et la mise en place d'abris à vélos solaires en bois de 4m sur 4m. Le premier se situerait à la gare de Hamoir et le second, à la gare de Comblain-la-Tour. Le prix pour les deux abris (prix du jour) est de 35.180€ TVAC. Ces deux gares vont être reconnues comme Mobipôles ; il est donc important de les développer.

En résumé, pour les 3 projets :

Rue cyclable - Hamoir	120. 341, 76€
Aménagements cyclables - Fairon	223. 488, 21€
Abris vélos - gares	35. 180€
<b>TOTAL TVAC</b>	<b>379. 009, 97€</b>

Normalement, les dépenses ne devaient pas dépasser 375. 000€ mais sans tricher, le budget est de 379. 000€ ; un projet sera adapté si besoin. Il est espéré de voir les projets se réaliser en 2023.

**La commission vélo a remis un avis favorable sur les projets retenus juste avant cette réunion et la CLDR/CCATM approuve également ces projets en cette séance du 20 juin 2022.**

Quant au PIMACI (à mettre en parallèle avec le PIC qui concerne les infrastructures autres que la mobilité douce), celui-ci propose 277.000€ de subsides sur 3 ans avec un taux de subsidiation à 80% (20% de fonds propres communaux). Ces subsides doivent être répartis comme suit :

- 20% d'aménagements pour les piétons
- 50% d'aménagements cyclables
- 30% pour l'intermodalité

Dans ce dossier, il est souhaité, en plus de Fairon, de rendre un projet pour relier le foot de Comblain-la-Tour au RAVeL et d'aménager quelques places de parking. L'expropriation est actuellement en cours dans le pré jouxtant le terrain de foot.

Les dossiers du PIMACI sont en préparation et seront présentés lors du Conseil communal en août. La CLDR sera, dès lors, convoquée en août également pour aborder ces points.

Concernant le futur parking de la gare à Hamoir qui doit être mis en place en collaboration avec la Province de Liège, un nouveau projet sera présenté par cette dernière à la rentrée. En effet, les plans prennent de l'âge, quasiment 7 ans. Des bornes de recharge pour voitures électriques pourraient être installées, des abris pour vélos et des voitures partagées pourraient même être proposées. Vent d'Houyet est venu proposer une collaboration concernant les voitures partagées. Il s'agirait d'un système de location et des panneaux solaires seraient placés sur le toit de la gare ou d'un care-port

pour permettre le chargement. Un appel à projets sortira bientôt afin de rénover des bâtiments. Pourquoi ne pas envisager la gare via un partenariat public/privé ? Vent d'Houyet serait intéressé.

Toutefois, il reste un problème à résoudre sur le parking: les bulles à verres qui doivent déménager. Il n'est pas possible de les enterrer car la zone est inondable. Quelques règles sont à respecter pour leur emplacement : pas d'arbre autour pour faciliter la vidange, l'espace doit être plane et si possible en béton, les abords doivent être sécurisés, il faut veiller à la quiétude des voisins par rapport au bruit, etc. Il est tout de même préférable de les déplacer au vu du beau parking aménagé qui prendra place à la gare. La Commune doit prendre ses renseignements pour installer les bulles au niveau de l'ancien entrepôt de M. E HENRY. Moyennant caméras, cet espace proche de Belourthe semble idéal.

### **3. Suivi projet « Apart-Hôtel » - Dossier Minguet**

---

M. MINGUET, l'auteur de projet, a été rencontré suite aux interrogations de la Commune. Il était important d'y répondre afin de bien prendre en compte la réflexion générale que demande le quartier. Actuellement, la Province octroie des aides gratuitement avec pour objectif de faire vivre les quartiers de gare. Il est primordial de la consulter car cette dernière est extérieure au dossier et elle pourra donner un avis objectif. La rencontre avec elle est prévue ce vendredi 24 juin.

Ensuite, un étudiant a réalisé un TFE sur les zones inondables et a mené diverses réflexions sur la Commune d'Hamoir ; le travail sera envoyé aux membres pour information car ce TFE est intéressant.

Pour revenir à M. MINGUET, le projet d'appart-hôtel céderait sa place à un hôtel plus conventionnel avec un accueil, etc. Avec ce système, le loyer serait d'environ 800€ par mois, ce qui amène une clientèle plus aisée. Si le projet d'hôtel devait tomber à l'eau par mauvaise gestion ou mauvais fonctionnement, le bâtiment serait conçu pour transformer les 38 chambres en 10 appartements. Rappelons qu'il s'agit d'un projet novateur pour la région mais développé par un promoteur qui ne souhaite que la réussite de son projet car son argent est en jeu. Un concept similaire est présent à Liège (Yust Hôtel) : <https://www.yust.com/fr/liege/> Il est autant possible de louer au week-end qu'à l'année. Pour Hamoir, il s'agirait d'espaces de moins de 28m<sup>2</sup> avec des services communs. Pour le Yust, les locations varient entre 1.200€ et 1.300€ par mois. Hamoir souhaite la preuve qu'il y a une possibilité de se retourner si le projet ne fonctionne pas. La Commune a été choisie car le bâtiment sera bien situé par rapport à la gare et les commodités. Les plans sont attendus prochainement...

Concernant l'éco-quartier, les plans ont été revus suite aux remarques de la Commune et aux inondations. Maintenant, les plans en 3D sont attendus avec la liste des matériaux, etc. Il serait aussi bien de connaître le prix de vente souhaité par maison afin de voir si le projet répond bien à la demande initiale vu l'augmentation des prix.

### **4. Suivi des projets PCDR (Filot, Passerelle, Budget participatif) – échéance finale du PCDR**

---

#### **4.1 Espace de convivialité à Filot**

Le terrain est acheté et les actes sont à présent signés. Les aménagements doivent être retravaillés avec l'auteur de projet après l'été pour rester dans la même enveloppe budgétaire et dans le souhait de base. Le bureau Lacasse-Monfort a énormément de travail et il n'est pas évident de le joindre en

ce moment. Quant à la liaison douce entre Filot et Hamoir, cette dernière est prévue à l'étude en 2024-2025.

#### **4.2 Création de la passerelle à Hamoir ainsi qu'un sentier de mobilité douce**

La convention-exécution pour cette fiche a été octroyée depuis peu. Pour rappel, cette fiche est scindée en deux : la création d'une liaison douce entre le RAVeL et la gare ainsi que la création de la passerelle en mode doux. C'est un projet ambitieux qui devra peut-être être remis en question au vu des finances actuelles.

#### **4.3 Budget participatif**

Pour rappel, le Conseil communal a pris la décision d'entamer un budget participatif en date du 7 mars 2022 et la CLDR-CCATM en date du 7 février 2022. Au vu de la fin de validité du PCDR le 7 juin 2022, il a été demandé au Développement rural s'il était encore possible de poursuivre l'activation de ce budget participatif. A partir du moment où les demandes ont été actées avant la péremption du PCDR, la Commune a la possibilité de réaliser ce projet. La prochaine étape consistera donc à mettre en place un règlement ainsi que l'appel à projets à la rentrée.

### **5. Divers**

---

- Le Covid a éloigné la population et celle-ci a, dès lors, moins l'occasion de s'exprimer. Ne serait-il pas intéressant d'organiser une « expression de la population » ? Il serait bien que les citoyens puissent s'exprimer sur les futurs projets de la Commune.
- Les finances communales sont dures et chacun le sait. Certaines communes ne prennent même plus la peine de répondre aux différents appels à projets car les fonds propres communaux ne suivraient pas.
- M. SILVESTRE a interpellé le collège communal vis-à-vis du placement des panneaux pour enfants durant les vacances ; les panneaux ont été placés.
- Que se passe-t-il entre Hamoir et Ouffet ? Il y a un feu de signalisation suite à un effondrement mais rien ne bouge depuis des mois. Il s'agit d'un problème entre le propriétaire et le SPW.
- La réflexion se poursuit autour de la zone 30km/h dans le centre d'Hamoir. La Commune attend une réponse quant au placement d'un feu intelligent au niveau de la rue de la Crête. Si les conducteurs venant de la grand route roulent trop vite, ils seront arrêtés durant quelques secondes avant d'entrer dans le village avec une vitesse adaptée. Il y aurait, 5 entrées de zones (4 régionales et 1 communale) : rue de la Crête, rue du Neblon, Place Delcour, en face de FG Auto et à Filot, entre la route d'Xhoris et le vieux chemin d'Aywaille.
- Madame JASPART nous fait part de son départ du service urbanisme après l'été. Une rencontre aura lieu d'ici là et les membres auront l'occasion de lui dire au revoir.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation. La réunion est clôturée à 21H30.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)